



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjointes au Maire.  
Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /211

**Avenant n°1 au marché n°2013/109 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia Lot n°7 Menuiserie bois – divers. Autorisation de signer et exécuter l'avenant**

### **Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :**

Par décision municipale n°2013/185 en date du 10 octobre 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°7 menuiserie bois divers - avec l'entreprise SICAB pour un montant de 193 290 € HT.

Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires relatifs :

- L'isolation en pied de mur courbe à l'avant du bâtiment, en liège de 80mm d'épaisseur collé sur la maçonnerie, compte tenu de la dalle existante qui est plus basse que le niveau intérieur.
- Une bavette en zinc pour le soubassement, liée à un défaut non visible avant la démolition (pied de bardage pris dans l'interface béton / enrobé).
- Une reprise d'épaisseur du mur Est par montants et isolants de 160mm, pour traiter l'élément de retour entre l'ancien bâtiment France Telecom et la crèche.
- Une reprise arbalétriers par fourrures en bois de section de 80x120mm placées entre les pannes métalliques de la charpente dû à l'impossibilité de déposer certaines parties métalliques de cette charpente pour assurer le maintien de la structure.
- Un bardage en trespas supplémentaires devant les murs rideaux et les murs courbes y compris structure faisant suite au mauvais état du mur de l'ancien bâtiment France Telecom découvert lors de la démolition d'une partie de la structure.

Ces travaux résultent d'aléas techniques découverts en cours de chantier.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 24 950 € HT soit une augmentation de 12,9%.  
Le nouveau montant du marché public est de 218 240 € HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER** le Député-Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/109 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°7 menuiserie bois divers - avec l'entreprise SICAB pour un montant de 24 950 € HT.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Mme Annie COSTA, Adjointe déléguée**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20  
Vu le Code du travail,

**AUTORISE EXPRESSEMENT LE MAIRE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/109 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°7 menuiserie bois divers - avec l'entreprise SICAB pour un montant de 24 950 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

  
**Laurent MARCANGELI**  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014\_211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014  
Publication : 06/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

